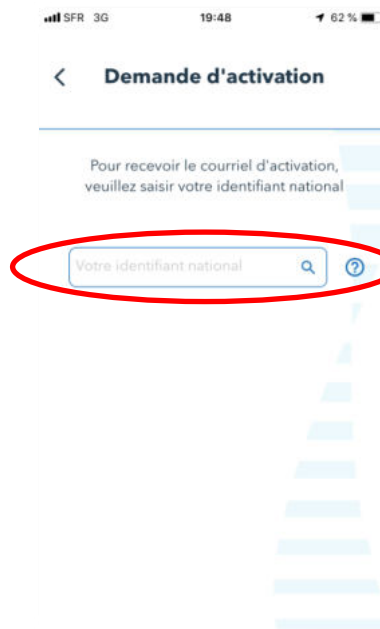
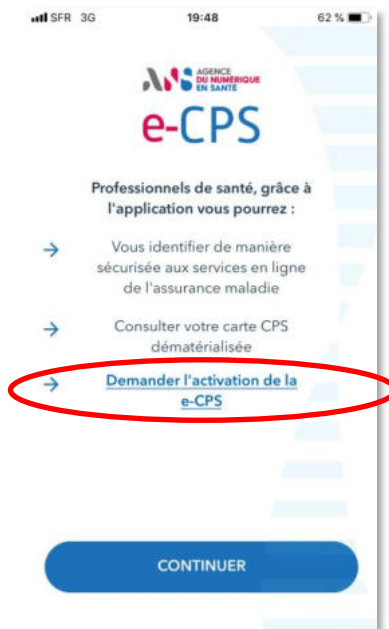


Guide technique pour les pharmaciens

Se connecter à SI-DEP

Version 2.1

Option 1 – Activez votre e-CPS sans CPS



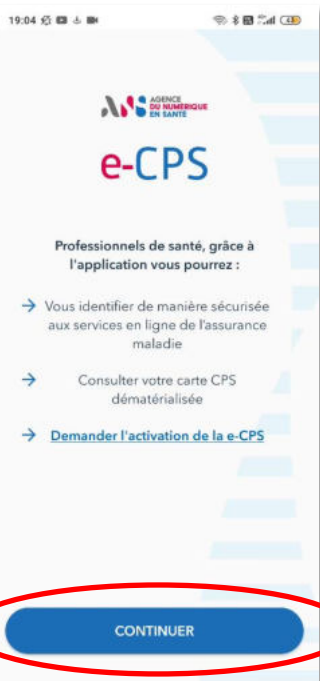
1 Téléchargez l'application « e-CPS » disponible pour iPhone et Android

2 Cliquez sur l'option « Demander l'activation de la e-CPS »

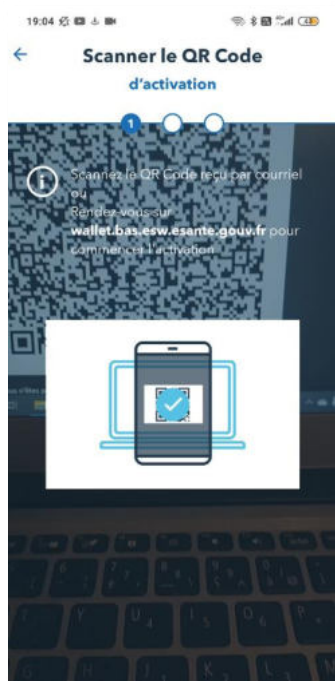
3 Saisissez votre numéro RPPS précédé du chiffre « 8 »

4 Recevez votre QR-Code d'activation par mail

Option 1 – Activez votre e-CPS sans CPS



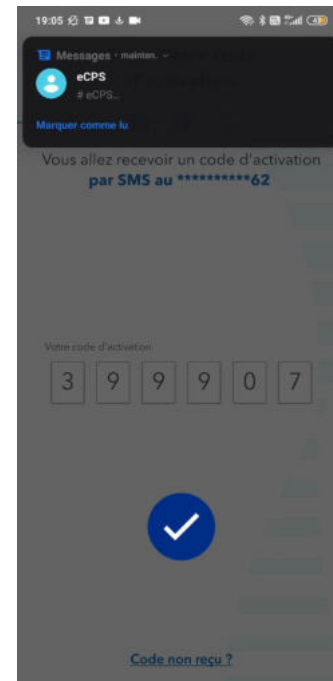
5 De retour en page d'accueil de l'application, cliquez sur « Continuer »



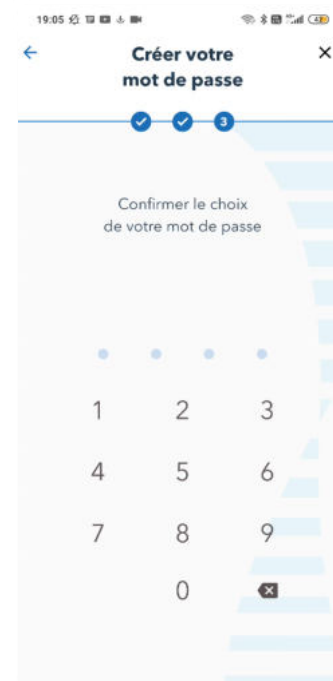
6 Scannez le QR-Code que vous avez reçu par mail suite aux étapes précédentes



7 Cliquez pour recevoir votre code d'activation par SMS



8 Ce SMS est souvent lu automatiquement par l'application (sinon, vous pouvez saisir le code manuellement)



9 Créez, puis confirmer un mot de passe à 4 chiffre (à retenir)

CONNEXION A SI-DEP

Votre e-CPS étant activée, vous pouvez accéder à SI-DEP sur : <https://portail-sidep.aphp.fr/>

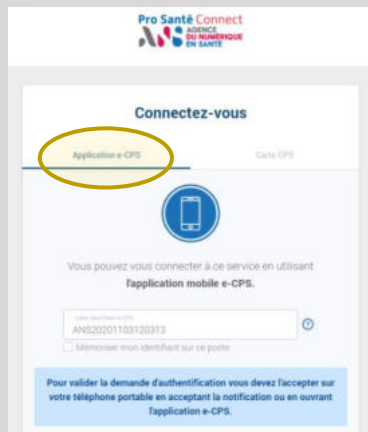


<https://portail-sidep.aphp.fr>



1

Cliquez sur :
« e-CPS Identification
par carte CPS ».



2

Choisissez « Application e-CPS » et
saisissez votre identifiant national
(votre RPPS précédé par « 8 »)



3

Entrez le mot de passe
de votre e-CPS
sur votre smartphone
(créé précédemment).



Vous êtes connecté(e).
**En cas d'échec, reportez-
vous à la page suivante.**



QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

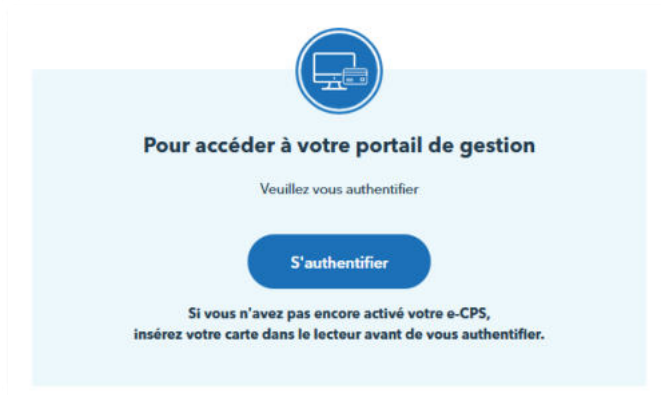
L'échec de l'activation d'une e-CPS sans carte CPS est souvent due à des problèmes de mise à jour de vos coordonnées.

3 solutions s'offrent à vous :

1. **Mettre à jour vos coordonnées auprès de votre ordre**, via la plateforme en ligne sur <https://e-pop.ordre.pharmacien.fr>, sachant qu'une telle mise à jour prendra environ 48h avant que vous ne puissiez renouveler les étapes des pages précédentes ;
2. **Tenter d'activer votre e-CPS avec votre carte CPS** en suivant les étapes décrites à partir de la page suivante (option 2) ;
3. **Utiliser votre carte CPS pour vous connecter directement à SI-DEP** (à condition que votre logiciel de gestion d'officine ne préempte pas votre carte CPS).

Option 2 – Tenter d'activer votre e-CPS avec CPS

Après avoir téléchargé l'application e-CPS sur votre mobile, munissez-vous d'un ordinateur équipé d'un lecteur de cartes, ouvrez votre navigateur habituel et rendez-vous sur : <https://wallet.esw.esante.gouv.fr>

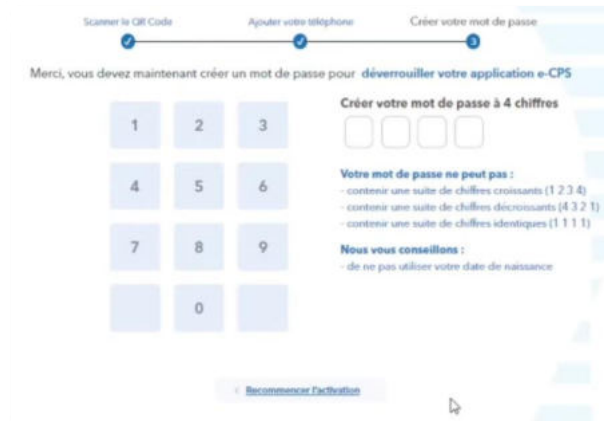


- 1** Assurez-vous que votre carte CPS est dans son lecteur de cartes et cliquez sur « S'authentifier ».



- 2** Une fois authentifié, acceptez les conditions d'utilisation et cliquez sur « commencer l'activation ».

Option 2 – Tenter d'activer votre e-CPS avec CPS



3 Sur votre téléphone, après avoir cliqué sur le bouton « Continuer » de la page d'accueil, vous pourrez scanner le QR-Code qui apparaît sur votre PC.

4 Saisissez ensuite sur votre PC le code d'activation affiché par votre téléphone.

5 Créez puis confirmez ensuite votre nouveau mot de passe à 4 chiffres, à retenir pour vous authentifier ensuite à SI-DEP.



QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

Les cas d'échecs d'une tentative d'activation d'une e-CPS par carte CPS peuvent être multiples. Néanmoins, 3 solutions peuvent vous aider à contourner ces problèmes :

1. **Utiliser un autre matériel (ordinateur et lecteur de cartes) ou emprunter celui d'un confrère qui a réussi l'opération.** Il est en effet possible qu'une contrainte technique liée spécifiquement à votre installation informatique vous empêche de réaliser ces différentes étapes ;
2. **Contactez votre éditeur de logiciel de gestion d'officine.** Votre éditeur est informé de cette démarche et pourra vous aider à dépanner votre installation pour rendre l'usage de votre carte CPS compatible avec d'autres systèmes que le sien ;
3. **Contactez le support SI-DEP au 0 800 08 32 04** (appel gratuit - de 9h00 à 20h00 du lundi au samedi). Pour vous aider à réaliser ces étapes de connexion et vous orienter vers les interlocuteurs spécialisés en fonction du problème que vous rencontrez.